

# À PROPOS

Fédération de l'enseignement  
des Basses-Laurentides  
**sebl**

Volume 9 – Numéro 4  
Décembre 2021

## Dénoncer pour agir

Le mois de décembre amène chaque année son lot d'émotions contradictoires. Les présents, les rassemblements, bref l'opulence se multiplie à l'approche du jour de Noël alors que la pauvreté, le manque de ressources de base et la violence s'accroissent dans certains milieux.

Le 6 décembre dernier avait lieu la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes. Certaines et certains auront peut-être pris la peine de faire une minute de silence ou de participer à des événements en ligne, mais les gestes concrets restent ceux qui servent de modèles au quotidien : écouter, croire, éduquer, dénoncer, intervenir et agir. Il n'y a pas de violence bénigne. Chaque geste de violence devrait être reconnu et nommé.

Dans les écoles, les gestes de violence, volontaires ou non, psychologiques ou physiques sont présents au quotidien. Nous vous invitons à vous **écouter** entre collègues lorsque des situations difficiles surviennent dans vos milieux. Nous vous invitons à vous **croire** vous-même lorsque vous vivez une situation qui vous laisse penser que vous êtes victime de violence. Nous vous invitons à **dénoncer** chaque geste de violence. Ne craignez pas de nommer la violence pour qu'elle soit d'abord reconnue et qu'ensuite il soit possible de mettre en place les solutions pour l'éviter.

Au SEBL, nous croyons au pouvoir de la dénonciation. Le formulaire de déclaration d'accident, d'incident et d'acte à caractère violent ou sexuel qui se trouve sur le site des ressources humaines du CSSMI est là pour nous aider à faire connaître les situations et à mettre en place des mesures de prévention et de protection. Avant de quitter pour les vacances, posez un geste concret et prenez un moment pour consigner les événements survenus depuis le début de l'année scolaire dans le formulaire. Une fois fait, vous risquez de quitter avec la tête plus légère!

Allez profiter de la neige, du temps en famille ou tout simplement d'une pause de routine famille-planif-correction-dodo. Que le temps des fêtes qui approche vous soit bénéfique et vous permette de vous reposer. On se retrouve l'année prochaine!

Dominique Sauvé

## Être prof, ça peut faire mal

Le SEBL en est conscient et est proactif, il ne fait pas que vous entendre!

De la morsure

Au problème de température;

De l'épuisement professionnel

Au harcèlement sexuel;

D'une malencontreuse chute d'une ou un pair

À la qualité de l'air;

Apprenez-en plus sur la santé et sécurité au travail dans les établissements scolaires.

Voici un [lien](#) vers Monsieur Pucapab, Madame Oupetaï et leurs acolytes qui sauront vous en apprendre plus sur le sujet!



Madame Ayoye  
La violence



Madame Oupetaï  
Les chutes



Monsieur Pucapab  
L'épuisement professionnel

Les membres du comité santé et sécurité du SEBL

## Ensemble pour mieux avancer!

C'est maintenant chose faite! La nouvelle échelle de traitement est en vigueur et nous voilà avec en poche notre première rémunération additionnelle et notre rétroactivité. L'application de la nouvelle entente nationale se met en place tranquillement et nous devons apprendre à manœuvrer à travers les nouveautés. Mais toute négociation nécessite un bilan. Il nous faut regarder dans le rétroviseur afin de jeter un œil sur les gains obtenus, mais aussi sur les difficultés rencontrées et sur les problématiques qui n'ont pu être résolues et qui nous semblent toujours aussi préoccupantes. Une vaste consultation est donc déployée afin de connaître la position des enseignantes et enseignants qui sont le moteur de la FAE.

Membres du SEBL, répondons en grand nombre à cette consultation, c'est ensemble que nous pourrons avancer!

Isabelle Dallaire



# La consultation : les profs, partie prenante à la réflexion



La consultation ne se limite pas à des propositions de la direction. Pour les objets prévus à 4-8.07, la participation des enseignantes et enseignants est prévue dans le travail d'élaboration des propositions. Pour ces sujets, des échanges doivent avoir lieu entre la direction et le personnel enseignant afin de construire une ou des propositions qui seront soumises à la consultation. En d'autres termes, il est question de compromis et de recherche d'un consensus.



La liste des sujets se lit comme suit :

1. **l'élaboration des règles de conduite et des mesures de sécurité pour les élèves;**
2. **le projet éducatif et les orientations propres à l'établissement;**
3. **la politique d'encadrement des élèves incluant le système de contrôle des retards et des absences des élèves;**
4. **le temps alloué à chaque matière ainsi que l'établissement et les modalités de l'application de la grille-matière et la grille-horaire;**
5. **l'orientation relative à l'adaptation et l'enrichissement des objectifs et contenus indicatifs des programmes;**
6. **les modalités d'application du régime pédagogique;**
7. **la programmation des activités éducatives qui nécessitent un changement affectant les heures d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'établissement;**
8. **la mise en œuvre des programmes des services complémentaires et particuliers.**

Puisque ces sujets sont plus costauds et que les échanges exigent plus d'investissement, il est fréquent qu'un comité se penche sur ces dossiers. Saviez-vous qu'il revient au CCEE ou à l'Assemblée générale de choisir la manière dont il veut être consulté? Ainsi, votre direction ne peut vous imposer un comité sur le code de vie, par exemple, **vous** choisissez vous-mêmes si vous en désirez un. Il revient également aux enseignantes et enseignants de choisir qui siègera sur un tel comité. Ces gens agiront donc en tant que représentantes et représentants du personnel enseignant, pas uniquement en leur nom personnel. De plus, n'oubliez pas que ce comité est redevable à l'AG, **il n'est pas décisionnel!** Son seul pouvoir est de réfléchir à des solutions, des propositions. Une fois déposées, les enseignantes et enseignants sont libres de retenir, de modifier en tout ou en partie ou même de rejeter les propositions présentées. Il est important de planifier ces allers-retours avec l'AG.

Finalement, l'ensemble de ces consultations aboutira au Conseil d'établissement. Il est donc primordial que vos représentantes et représentants soient à l'affût des échanges qu'il y a eu pour bien convaincre les membres du CÉ d'adhérer à vos propositions. Dans le cas contraire, les enseignantes et enseignants devront voter selon les décisions prises en AG.

Bonnes consultations! France-Dominique Béland et Thierry Lajeunesse

2



## Mon élève part en voyage, quelle est ma responsabilité?

En tant qu'enseignante ou enseignant, vous n'avez aucune responsabilité lorsqu'un parent décide de partir en voyage en famille durant les jours du calendrier scolaire.

L'arrivée des décrets dus à la COVID-19 n'a pas modifié cet aspect de votre travail, et ce, même si l'enfant est soumis à une quarantaine à son retour. En effet, le *Guide des consignes applicables en milieu scolaire en contexte de pandémie (COVID-19)* est clair à ce sujet. À la page 17 du Guide, mis à jour le 3 décembre 2021, on peut lire que :

*[...] Les élèves revenant de l'étranger et soumis à une quarantaine ne sont pas visés par les seuils minimaux prescrits. De même, ils ne pourront bénéficier de l'offre minimale de services éducatifs à distance durant cette période. [...]*

Il est donc clair que l'enseignante ou l'enseignant n'a pas l'obligation de fournir un plan de travail, de remettre des travaux ou de conserver une quelconque forme de contact avec son élève durant cette période.

France-Dominique Béland



## Contrat et retour progressif



Lorsqu'un retour progressif commence avant la 101<sup>e</sup> journée du calendrier scolaire, la personne qui remplace a le choix de poursuivre ou non le remplacement. Cependant, lorsque le retour progressif commence après la 101<sup>e</sup> journée, la personne remplaçante doit poursuivre son contrat.

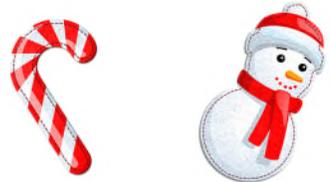
Dans ces deux cas, le Centre de services scolaire a l'obligation de privilégier cette personne pour la suppléance afin de combler les jours du retour progressif, et ce, au niveau de tout le Centre de services. Ces journées de suppléance sont ajoutées au contrat afin de le compléter et comptent aux fins du calcul du service cumulé. Ces journées sont aussi payées, non pas au taux de suppléance, mais bien selon l'échelle salariale de la personne touchée par cette situation (EL, 5-1.14.04).

Claudine Fournier

# Groupe de travail sur l'intégration des élèves à risque et HDAA en classes régulières (partie 2)

C'est le moment de l'année où l'on est capable d'identifier les problèmes chez nos élèves et ceux dans l'organisation des services de l'école.

Comme expliqué dans un article de l'À propos d'octobre dernier, je vous présente ici le résultat d'un groupe de travail composé de représentantes et représentants du Comité exécutif et du Centre de services scolaire qui s'est tenu l'année dernière sur l'intégration des élèves à risque et HDAA en classes régulières. Les parties ont ainsi convenu d'un processus de formation des groupes, d'un processus de suivi en cours d'année et d'un processus en cas de bris de fonctionnement, le tout en respect des cadres légaux. Je vous ferai donc une présentation de ces processus par des articles dans l'À propos tout au long de l'année.

Constats et interventions à poser		
<b>J'ai un ou des élèves pour qui j'identifie des signes de déficience ou de handicap ou pour qui le service actuel ne répond pas ou plus à ses besoins.</b>	<b>J'ai un élève en bris de fonctionnement. Il y a contrainte excessive dans mon groupe.</b>	<b>L'organisation des services dans l'école fait en sorte qu'on n'arrive plus à répondre aux besoins des élèves.</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Utiliser le <a href="#">formulaire de demande de reconnaissance, d'accès aux services et démarche</a> (8-9.07);</li> <li>■ Rencontre multi au besoin;</li> <li>■ Rencontre du comité d'intervention pour :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Demander les évaluations nécessaires ou en prendre connaissance;</li> <li>• Élaborer un protocole d'intervention spécifique;</li> <li>• Faire des recommandations sur le classement de l'élève;</li> <li>• Faire des recommandations sur les services d'appui à fournir.</li> <li>• Etc.</li> </ul> </li> </ul>	<p>Cet élève n'est donc pas disponible aux apprentissages. Un moyen doit être trouvé pour qu'il soit pris en charge:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Rencontre multi;</li> <li>■ Faire appel au service Conseil (primaire);</li> <li>■ Faire appel au service de Répét-Transit (primaire);</li> <li>■ Accéder au moyen interne de Répét mis en place par le comité-école EHDA (secondaire);</li> <li>■ Demander un accompagnement individuel;</li> <li>■ Scolarisation à mi-temps;</li> <li>■ Etc.</li> </ul>	<p>Le comité-école EHDA peut revoir l'organisation des services dans l'école. Il pourrait, par exemple, recommander une organisation ponctuelle qui permettrait d'agir directement avec des élèves ciblés dans l'école en travaillant avec eux des habiletés sociales et ainsi, agir en prévention. Par la suite, le comité pourrait réorganiser le service TES de base en recommandant de nouvelles façons de faire ou l'ajout de personnel, afin de répondre aux besoins dans l'école.</p> 

Au SEBL, nous pouvons vous soutenir dans ces démarches. N'hésitez surtout pas à communiquer avec nous!

Claudine Fournier



## Assurances collectives 2022



À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, comme c'est le cas chaque année, il y aura une révision du taux des primes de nos assurances collectives. Cette année, nous aurons une hausse moyenne des primes de 7,2 %, ce qui inclut l'assurance vie, l'assurance salaire longue durée ainsi que l'assurance maladie.

### Qu'est-ce qui explique cette hausse?

Ce sont nos résultats d'expérience (résultats d'un calcul actuariel) de la dernière année, dont la hausse du nombre de médicaments et des services qui ont été utilisés. Ainsi, la FAE, en tant que preneuse d'assurance, fait affaire avec La Capitale depuis ses débuts en 2006 et elle a démontré la crédibilité du groupe FAE (contrat 9995).

Sachez que les primes sont le reflet des services utilisés collectivement, incluant un pourcentage de frais d'administration.

Voici les coûts par période de paie pour 2022 pour l'assurance maladie :

	Maladie 1	Maladie 2	Maladie 3
<b>Individuel</b>	39,89 \$	53,36 \$	70,68 \$
<b>Monoparental</b>	58,26 \$	80,45 \$	106,32 \$
<b>Familial</b>	95,96 \$	130,51 \$	169,47 \$

Pour plus de détails, cliquez [ici](#), ou consultez notre site Internet [lesebl.ca](http://lesebl.ca) sous l'onglet Dossiers dans la section Assurances.

Nelson Costa



## Le travail des enfants

## La grande rédaction



Ce concours s'adresse à tous les élèves et a comme thème **Le travail des enfants**. Vous êtes invités à soumettre un projet réalisé avec vos élèves qui permettra de les

Ce concours s'adresse aux élèves de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire, de l'éducation des adultes ou inscrits dans un parcours de formation axée sur l'emploi et porte sur la pandémie : **Réécrire la pandémie**.

Dans ce volet, les élèves sont invités à s'exprimer sur la situation pandémique. Non seulement sur ce qu'ils ont vécu, mais également sur les décisions qui devraient être prises et sur les moyens qui devraient être mis en place afin d'éviter les conséquences vécues par plusieurs d'entre eux au courant de la dernière année.

instruire sur la réalité des enfants travailleurs, de leur faire prendre conscience des droits des enfants et de les mettre en action pour contribuer à contrer ce fléau.



L'information et les règlements pour les deux concours sont disponibles sur la page Internet réservée au mouvement héros ( <https://www.lafae.qc.ca/mouvement-heros/> ). Vous y trouverez aussi les critères de sélection et une grande variété d'exemples de projets à réaliser avec les jeunes.

Isabelle Dallaire

4

## Dates à retenir

Date	Événement
13 au 15 décembre 2021	Conseil fédératif de négociation
16 décembre 2021	Assemblée des personnes déléguées (Sucrerie Bonaventure)
20 décembre 2021	Date limite pour compléter la consultation sur le bilan de la dernière négociation (2020-2023)
22 décembre 2021 au 4 janvier 2022	Vacances
14 au 30 janvier 2022	Négo 2023 : 1 <sup>re</sup> phase de consultation sur les enjeux essentiels à l'amélioration du contrat de travail
24 janvier 2022	Date limite d'inscription à la conférence sur la gestion du stress et l'épuisement professionnel

**Joyeuses fêtes!**  
**Bon congé bien mérité**  
**à toutes les enseignantes et à tous les enseignants!**

Syndicat de l'enseignement des Basses-Laurentides  
**sebl**

**Coordonnées**  
 4325, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand (Québec) J7H 1M7  
 Téléphone : 450 979-4613 – Télécopieur : 450 979-4615  
 Site Web : [www.lesebl.ca](http://www.lesebl.ca) – Courriel : [syndicat@lesebl.ca](mailto:syndicat@lesebl.ca)  
[www.facebook.com/seblaurentides](https://www.facebook.com/seblaurentides)